

**Zeitschrift:** Journal suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 47 (1950)  
**Heft:** 2

**Rubrik:** Société romande d'apiculture

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

## COMMUNICATION

**En liquidation du mandat reçu par l'Assemblée extraordinaire des présidents du 6 août 1949, le Comité central porte à la connaissance de tous ses membres que le différend qui s'était élevé entre la Société et les héritiers de Monsieur Ferdinand Schumacher a été, ensuite d'explications, réglé à l'amiable et à la satisfaction des parties.**

**En conséquence, nous invitons les présidents de sections et tous les membres à ne plus en faire état, l'arrangement intervenu mettant un point final à toute cette affaire.**

**Le Comité de la S.A.R.**

### Aux présidents de sections

Messieurs et chers collègues,

Votre comité, comme ces dernières années, désire fêter ses vétérans. Il vous serait reconnaissant de bien vouloir nous indiquer, jusqu'au 15 février, vos membres ayant dépassé 35 ou 50 ans de sociétariat. Adressez, sans retard, vos listes à Charles Thiébaud, à Cormondrèche.

G. T.

P.-S. — Il ne pourra pas être tenu compte des inscriptions après le 15 février.

### Avis aux Vétérans

Messieurs et chers collègues apiculteurs,

Le Comité de la Romande, comme ces dernières années, a l'intention de vous fêter, à l'assemblée des délégués, le 11 mars.

Il a demandé, aux présidents de sections, vos noms et vos adresses. Il se pourrait que quelques-uns d'entre vous soient oubliés. Rappelez-vous aux présidents de vos sociétés.

Sont considérés comme vétérans de la Romande les apiculteurs qui ont fait partie d'une société suisse pendant plus de 35 et 50 ans.

Les listes complètes doivent nous parvenir, par l'entremise des présidents, au plus tard le 15 février. Passé cette date il ne pourra plus être tenu compte des inscriptions, un délai de trois semaines étant requis par la maison chargée de la gravure des inscriptions.

Au plaisir donc, Messieurs et chers collègues vétérans, de vous rencontrer à Lausanne, et de vous y serrer la main.

*Pour le Comité de la Romande : Charles THIÉBAUD.*

#### AVIS DE LA RÉDACTION

Les articles ordinaires doivent parvenir au rédacteur au plus tard le 20 du mois précédent.  
Les travaux plus importants sont reçus jusqu'au 15. Les communiqués et convocations des sections sont reçus jusqu'au 22, dernier délai.

**Attention aux communiqués des sections à la fin du présent numéro.**